Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20261102-D_2026_12_06-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	26 octobre 2026		
Séance du	2 novembre 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 16	Votants 18

L'an deux mil vingt-six, le deux novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (16): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, OBIN Gwendoline, ANDRÉ Alice, MARNEUR Mathias, LE GALLOU Claire
Absents excusés (3): MM MESLIN Kevin, ÉON Christophe, RIVERON Elvhan
Pouvoirs (2): M ÉON donne pouvoir à Mme RABANNE, RIVERON Elvhan donne pouvoir à Mme BRUNEL

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-12-06 SMICTOM rapport d'activités 2025

Mme RABANNE porte à connaissance du Conseil Municipal le rapport du SMICTOM que chacun a reçu au préalable.

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, complété par les articles D. 2224-1 à 5 du même code, il appartient à la Présidence en charge du service public d'enlèvement des déchets ménagers de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service à son assemblée délibérante.

Le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers est porté à la connaissance du Conseil Municipal et présenté en séance.

Mme RABANNE résume les principaux faits marquants et indicateurs relatifs au traitement des déchets et à leurs destinations, valorisations. Le SMICTOM exerce sa compétence sur 44 communes et dessert 87 894 habitants, sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté, de Bretagne Porte de Loire Communauté et d'une partie de Redon Agglomération. L'année 2025 est marquée par l'adhésion au syndicat S3T'ec

Mme le Maire précise que le territoire atteint des taux de traitements parmi les plus élevés de France, résultat des politiques menés depuis plusieurs années à l'échelle locale et à l'engagement des habitants à se conformer aux prescriptions de tri.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- PREND ACTE du rapport annuel d'activité 2025 du SMICTOM

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.